

Syndicat Mixte
Rivière Drôme
& ses affluents

RF PREFECTURE DE VALENCE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/12/2021 026-252601307-20211206-DM2_2021_23-BF

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 22
Quorum du vote : 16
Nombre de membres votants : 22
Date de convocation : 10/11/2021

**DELIBERATION N° 2
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2021**

INTERET COMMUN

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Die, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Etaient présents :

Conseil Départemental : Mme Martine CHARMET ; MM. Daniel GILLES, Jacques LADEGAILLERIE, Éric PHELIPPEAU

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Agnès FOUILLEUX ; MM. Jacques BONNET, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON, Jean-Louis BAUDOUIN (suppléant de Franck MONGE)

Communauté des communes du Diois : Mmes Christine AURANGE, Dominique VINAY ; MM. Pascal BAUDIN, Jean-Luc DUPAIGNE, Gérard PERDRIX, Olivier TOURRENG (suppléant de Anne-Line GUIRONNET)

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON, Gérard CROZIER, René ESTEOLLE, Jean-François FAURE (suppléant de Francis FAYARD), Jean SERRET, Cyrille VALLON

Autres présents :

Présidents invités permanents : CLE du SAGE Drôme : M. Pierre LESPETS, **CCCPS :** M. Denis BENOIT,

Département : Mmes Audrey BONNEFOY, Nathalie LESAFFRE

SMRD : Mmes Céline BELBEOC'H, Marie FALCONE, Chrystel FERMOND, MM. Julien NIVOU, David ARNAUD, **CCD :** M. Dominique JOUBERT (suppléant) ; M. Alain BONNARD (suppléant)

CCVD : Mmes Sara FREY, Rachel ROSSIGNOL

Cabinet ESPELIA : Sébastien LOUCHE

Etaient excusés :

Conseil Départemental : David BOUVIER

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Hélène PELAEZ-BACHELIER ; MM. Christophe LEMERCIER, Franck MONGE, Jean-Pierre POINT

Communauté des communes du Diois : Mme Anne-Line GUIRONNET

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; MM. Claude AURIAS, Philippe CHAVE, Francis FAYARD, David GARAYT, Jean-Marc PEYRET

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 / ACTUALISATION DE L'AP1

Les propositions de modifications budgétaires s'inscrivent dans les réaffectations nécessaires aux décisions prises ou validations obtenues depuis le vote du budget.

En investissement, les opérations suivantes nécessitent des ajustements budgétaires :

- Acquisition foncière : M. Laurens de Saillans n'a pas donné l'acquisition de sa parcelle. Les crédits prévus sont donc annulés, en dépenses et en recettes à hauteur de 155K€.
- Travaux de réintégration du lac des Freydières : le chiffrage des travaux a été précisé par la maîtrise d'œuvre. Ils représenteraient 1.680K€ HT (au lieu des 1.869K€ prévus initialement). De plus, l'ensemble des autorisations nécessaires n'ayant pas été obtenu dans les temps, le chantier ne pourra pas démarrer en 2021. Il convient d'annuler les crédits en dépenses et recettes pour l'année et de les reporter après ajustement en totalité sur 2022. L'AP1 sera revu en conséquence.
- Travaux passerelle Die sur la Meyrosse : la réalisation de la passerelle de Die a nécessité un avenant financier pour intégrer une augmentation des coûts d'approvisionnement. Cet avenant de 890€ nécessite d'être intégré au budget en dépenses et recettes au chapitre 458(1-2)4.

Chapitre	Article	DEPENSE	
21	2111	Terrains nus	-155 000
23	2315	Travaux de réintégration du lac des Freydières	-1 208 883
45814	45814	Construction passerelle de Die (avenant financier)	890
DEPENSES TOTALES			-1 362 993

Chapitre	Article	RECETTE	
13	1321	Sub° Département sur acquisition foncière	-31 050
13	1326	Sub° AE sur acquisition foncière	-65 000
16	1641	Emprunt	-58 950
13	1326	Subvention Freydières Agence de l'Eau	-488 836
13	1328	Subvention Freydières CNR	-477 981
16	1641	Emprunt Freydières	-242 066
45824	45824	Remboursement passerelle Die (avenant financier)	890
RECETTES TOTALES			-1 362 993

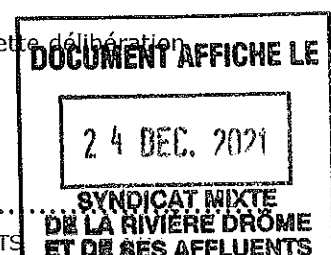
La décision modificative n°2 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1.362.993€.

L'Autorisation de Programme n°1 Lac des Freydières est modifiée en fonction comme suit :

AP1	Lac des Freydières (carte 1)	Total (AP)	2020 réalisé	2021 CP	2022 CP
	Dépenses TTC (études réglementaires+MOE+travaux)	2 262 262 €	32 250 €	123 000 €	2 107 011 €
	Subvention Agence Eau	942 609 €	73 485 €	0 €	869 124 €
	Mécénat Compagnie Nationale Rhône	672 087 €	0 €	0 €	672 087 €
	Autofinancement dont FCTVA	647 565 €	0 €	0 €	647 565 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'UNANIMITE :

- VALIDE cette décision modificative n°2 ;
- ACTUALISE l'AP1 Lac des Freydières comme présenté ci-dessus ;
- CHARGE le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.



RF PREFECTURE DE VALENCE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/12/2021 026-252601307-20211206-DM2_2021_23-BF

Le Président du SMRD,
Gérard CROZIER

SYNDICAT MIXTE DE LA
RIVIÈRE DRÔME ET
SES AFFLUENTS

